

« Je suis en seconde, quelle triplète choisir en 1^{ère} » ?

La triplète en 1^{ère} doit être scientifique : mathématiques, physique-chimie, sciences de la Vie et de la Terre (ou Ecologie-Agronomie dans les lycées agricoles).

« Je suis en 1^{ère}, quelle doublette dois-je choisir pour aller en BCPST ? »

Les doublettes conseillées sont

- SVT+ Mathématiques
- Sciences Physiques +Mathématiques
- Ecologie-Agronomie+Mathématiques
- SVT+Sciences Physiques + option Mathématiques complémentaires

Les étudiants suivant la spécialité « Mathématiques » tireront également profit de l'option maths expertes.

Enfin, au premier semestre des heures d'accompagnement devraient être mises en place pour les élèves ayant choisis les spécialités Mathématiques - SVT ou Mathématiques - Physique-Chimie en terminale.

« Je n'ai pas fait de SVT en Terminale, est-ce que je peux aller en BCPST? »

Oui, mais si vous n'en avez pas fait en première votre dossier a peu de chances d'être retenu. Un bon niveau en maths et physique-chimie est demandé. Nous évaluerons également avec beaucoup d'attention vos capacités rédactionnelles.

« Je n'ai pas fait du tout de maths en Terminale, est-ce que je peux aller en BCPST? »

Vous pouvez candidater mais votre dossier a peu de chances d'être retenu.

« La philosophie est-elle une matière importante en BCPST ? »

L'enseignement littéraire est une association de français et de philosophie, et s'appuie sur l'étude de trois œuvres littéraires imposées par le programme national (le programme est le même pour toutes les filières scientifiques). Cette matière est évaluée aux concours uniquement à l'écrit, sous la forme d'une dissertation et son coefficient est important (surtout pour l'intégration dans les écoles vétérinaires).

« Quelles langues vivantes doit-on connaître pour réussir en BCPST? »

L'anglais est obligatoire aux concours (à l'écrit et à l'oral). Une LV2 optionnelle est possible (pour les écoles d'agronomie et vétérinaires, il s'agit de l'espagnol, allemand, portugais, italien).

« Peut-on présenter plusieurs concours différents la même année ? »

Oui, le calendrier des concours est même prévu pour cela. L'accès à toutes les écoles est possible par trois concours distincts (concours « AgroVéto » pour les écoles d'ingénieurs en sciences du vivant et les écoles vétérinaires ; concours G2E pour les écoles d'ingénieurs en géologie et environnement ; concours ENS pour les écoles normales supérieures). Les écrits s'échelonnent de la fin avril à la mi-mai, les oraux de la mi-juin à la mi-juillet. Les résultats finaux sont connus fin juillet.

« Les concours sont-ils sélectifs? »

Leur caractère sélectif est plus ou moins marqué :

- Moyennement sélectif si on vise une école d'ingénieur « standard »
- Plus sélectif pour l'accès aux écoles vétérinaires ou à AgroParisTech, la première école d'ingénieur en sciences du vivant. Il faut grosso-modo être dans le premier quart des candidats.
- Très sélectif pour le concours d'entrée dans les ENS : environ 1000 candidats pour 100 places environ, réparties sur trois écoles (ENS Paris, ENS Paris-Saclay, ENS Lyon).

« Combien de fois puis-je présenter le concours des écoles vétérinaires ? »

Deux fois toutes filières confondues. Être déclaré admissible (mais pas admis) au concours post-bac de la classe préparatoire intégrée des écoles vétérinaires) compte pour une participation. Dans ce cas, vous ne pourrez plus passer le concours qu'une fois en BCPST.

« A quoi ressemble un emploi du temps d'élève de BCPST ? »

Allez voir notre plaquette disponible sur ce site!

"Qu'est-ce qu'un ingénieur en sciences du vivant? En agronomie? »

- Le terme ingénieur recouvre une grande variété de métiers. Un ingénieur est un cadre supérieur, avec une solide formation scientifique, lui permettant d'évoluer à des fonctions différentes (selon ses goûts ou les besoins de l'entreprise). En effet, en plus de ses compétences scientifiques, il aura, lors de ses études, développé des compétences financières, commerciales, logistiques, managériales, juridiques, linguistiques....
- Un ingénieur en sciences du vivant et de l'environnement pourra travailler :
 - Dans les domaines suivants : Production, Transformation, Cosmétique, Santé humaine ou animale et Environnement
 - Dans les secteurs de : l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'industrie (agro-alimentaire, chimique, pharmaceutiques...), l'énergie, l'eau, l'assainissement, la dépollution, les services (conseil, ingénierie, recherche, banque, enseignement...), l'administration...
 - En exerçant ses fonctions dans une entreprise privée ou publique, pour l'état, un organisme international, une association ou une ONG
- Les 65 000 ingénieurs agronomes français exercent aujourd'hui des responsabilités d'expertise technique sur l'ensemble des mécanismes du vivant (des biotechnologies à l'aménagement du territoire et la gestion des écosystèmes). Leurs métiers variés et diversifiés ne se résument plus à l'amélioration de la production agricole.